

Fondation d'entreprise OCIRP Appel à projets Recherche thématique

« Les enseignants et la prise en compte d'élèves orphelins »

Cadre de l'AAP Recherche thématique

Les projets attendus visent au développement de dispositifs et d'outils à destination des enseignants et des personnels de l'éducation (du primaire au lycée) pour mieux soutenir et accompagner les élèves orphelins dans leur scolarité.

Les projets sont à déposer au plus tard le 15 mars 2017 et seront réalisés sur une durée de 6 à 18 mois. Cet AAP Recherche thématique bénéficie d'un budget dédié de 100 000 euros maximum, qui pourra financer un ou plusieurs projets.

Chaque projet fera l'objet d'une double expertise et d'un avis du Conseil scientifique, qui pourrait le cas échéant auditionner les porteurs de projets pressentis, et d'une validation par le Conseil d'Administration de la Fondation. Une convention attributive du soutien accordé par la Fondation, qui définira les conditions de réalisation du projet par le responsable de projet et son organisme de rattachement, sera conclue avec la Fondation (modèle standard de la Fondation).

Le dépôt des projets se fera en ligne sur la plateforme accessible par le site Internet de la Fondation (lien <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets> et suivra les indications mentionnées dans le « guide du candidat » téléchargeable sur le site et en pj (cf. notamment la section « 3. Dépôt du projet sur le formulaire en ligne » de ce guide) <http://appelaprojets.fondation-ocirp.fr/fr/>

Objectifs des projets attendus

Projets de type recherche-action, les projets soutenus viseront à :

- élaborer un ou des dispositif(s) et outil(s), ou supports adéquats à destination des enseignants et des personnels des établissements scolaires pour faciliter leur soutien à des élèves orphelins
- proposer des recommandations opératoires sur les conditions de mise en place de ces dispositifs, outils ou supports adéquats pour les enseignants et/ou les établissements scolaires
- anticiper les modalités de leur diffusion et de leur transférabilité à d'autres établissements ou territoires

Les projets qui intégreront une expérimentation pratique des dispositifs et des outils envisagés seront appréciés, comme ceux dont les équipes seront composées à la fois de chercheurs et d'enseignants et/ou personnels de l'école.

Résultats attendus

Les projets devront documenter les objectifs en répondant notamment aux questionnements suivants :

- À quels besoins des enseignants les dispositifs ou outils envisagés doivent-ils répondre ?
- Quels seraient les formats ou supports les plus adéquats pour permettre aux enseignants ou établissements de soutenir les élèves orphelins ? (livret, vidéo, serious game, guide, supports didactiques, etc.)
- Comment ces dispositifs ou outils envisagés prennent-ils en compte, et pour quelles raisons, les dimensions suivantes :
 - o Connaissance de l'information du décès d'un parent : par qui ? Avec quels usages ? Si non connu pourquoi et avec quelles conséquences ? Comment cette information circule-t-elle entre les personnels de l'école ou au sein de l'établissement ? Sous quelle forme ? Par qui ? À quels moments est-elle perçue comme essentielle dans le soutien apporté aux élèves concernés ?
 - o Quels sont les interlocuteurs avérés ou potentiels des élèves orphelins ? Quelles formes de coordination existent pour rendre efficaces les dispositifs existants ? Quels liens sont établis avec les directives ou programmes ministériels ?
 - o Quelle place y occupent les enseignants ? Et à quel titre ? Avec quelles ressources associées ?
 - o Quel rôle jouent l'institution scolaire et ses différentes catégories de personnels pour prendre en compte la situation d'élèves orphelins ?
- Des actions, pratiques ou dispositifs sont-ils déjà été prévus dans les établissements concernés ? Quels en sont les apports et les limites ?
 - o Quel est l'état des lieux de ces pratiques existantes de soutien aux élèves orphelins ? Quelles sont les caractéristiques des établissements ?
 - o Quels sont les objectifs de ces actions : formation/sensibilisation des enseignants, accompagnement et orientation des élèves orphelins, généralistes ou thématiques, etc. ?
 - o Quelles sont les différentes questions traitées : information, écoute des élèves, coordination de l'équipe pédagogique, orientation des élèves, espaces de parole, liens école-parents, etc.) ?
 - o Comment ont-ils été conçus et mis en place dans les établissements concernés ? etc. ?

Domaine de l'AAP

L'école est le lieu d'éducation et de formation des élèves, et parler de la mort dans ce lieu tourné vers le devenir des jeunes semble contre nature. Cela n'est ni plus ni moins que le reflet du rapport à la mort et aux morts qu'entretient notre société. Le sujet du décès d'un ou des deux parent(s) et de ses conséquences protéiformes appartient à la vie privée et intime des personnes, des familles dès lors qu'aucune dimension collective ou nationale ne le médiatise. Pour autant, les non-dits, les ressentis, les paroles et les mots exprimés, les attentions, les silences, les obligations légales et administratives, les souvenirs, les conséquences matérielles, les déménagements et les changements d'école et bien d'autres aspects composent la seconde face d'un même sujet. Le deuil d'un parent et ses résonances oscillatoires courent sur le temps long, et très souvent le silence couvre toute prise de parole, pourtant salvatrice, sur le sujet. Il est ainsi convenu que le deuil d'un père et/ou d'une mère n'est pas l'affaire des enfants et des jeunes tant la vie quotidienne doit reprendre son cours.

L'école n'y échappe pas. L'institution scolaire gère, lorsque cet événement dramatique se produit en son sein ou pour une personne de son personnel, une « situation de crise » pour prévenir les effets et les

risques sur ses personnels et ses élèves. Avoir perdu son(ses) parent(s) et être donc orphelin n'est ni une situation ni un statut particulier associé à un dispositif d'accompagnement ou de prise en charge existants, comme cela se fait pour d'autres événements. Hors de cette gestion de crise, cela ne signifie pas qu'aucune action n'est entreprise dans les écoles.

Sans promouvoir une « éducation à la mort », les initiatives et les pratiques des enseignants comme des autres personnels ou professionnels de l'école existent de manière localisée dans telle ou telle école, portées individuellement par certains acteurs convaincus, avec ou sans intervenants extérieurs à l'école, en expérimentant des modes d'intervention et de prise de parole sur le décès d'un parent et de sa mise en mots, sur le sens de cet événement pour l'élève, selon son âge. Ces mobilisations visent aussi bien à donner des ressources aux enseignants sur les bonnes manières de faire, les postures et les mots à adopter, à lever leurs réticences et leurs craintes face à la mort ou à leur propre vécu, à ouvrir aux élèves et leur parent ou tuteur des moments de parole, à ne pas laisser seuls ces élèves, à mieux comprendre le deuil et ses modes d'expression chez les enfants et les jeunes.

Mais entre ces mobilisations ne s'opèrent guère de mutualisation des savoirs et de capitalisation des « bonnes pratiques » expérimentées : chaque protagoniste semble partir de zéro. L'importance donnée aux contextes particuliers (d'une école, d'un territoire), l'énergie et le temps que demandent de telles mobilisations ne favorisent pas la coordination des actions entre elles. Dans le même temps, bien souvent sans formation spécifique, les enseignants se disent démunis face à ces jeunes qui ont perdu un père et/ou une mère. Ces élèves peuvent éprouver des difficultés à l'école et au cours de leur scolarité : de concentration et de mémorisation, de relations aux autres, de comportements, de rapport à leur travail scolaire.

Entre gestion de crise et convictions personnelles, nombre de situations vécues par les enfants et jeunes devenus orphelins au cours de leur scolarité échappent au regard de leur entourage. Il est impossible dans ces conditions de réduire ou d'éviter les conséquences avérées du décès d'un ou des deux parents sur le parcours scolaire et professionnel. Que ce soit à travers les témoignages ou les études sur le sujet, cet événement biographique a des effets sur les parcours des personnes et selon des temporalités longues, visibles particulièrement sur la santé, les ressources économiques et matérielles, les relations sociales et familiales, le choix de métier, la parentalité et sur la vie à l'école et la scolarité.

Ce constat, peu connu, mais partagé individuellement par beaucoup, est à l'origine de l'enquête « École & Orphelins » de la Fondation d'entreprises OCIRP¹ menée depuis juillet 2015 au titre des propres programmes de son pôle Études et Recherche, et dont les résultats seront publiés d'ici début 2017². Cette enquête vise à mieux cerner les difficultés, les besoins et les attentes des élèves orphelins, ainsi que ceux des enseignants et des personnels de l'éducation. Elle s'est donc focalisée sur le vécu, à l'école, d'enfants, de jeunes et d'adultes

¹ Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance (OCIRP).

² La Fondation a fait appel à l'institut de sondage IFOP pour mener cette étude et à ses partenaires : Cndr - sp, Cneap, Afpssu, Fnepe, association de parents d'élèves Apel, Empreintes, associations du réseau Vivre son deuil, associations de la Fédération Jalmalv, ainsi qu'aux enseignants, responsables de niveau, psychologues, sociologues, présidents d'associations d'accompagnement au deuil chez l'enfant, adultes orphelins, parents d'orphelins sollicités.

devenus orphelins durant leur scolarité, ainsi que sur le vécu, les pratiques et les attitudes des enseignants confrontés à la situation de ces élèves. Interrogeant aussi sur les actions perçues comme pertinentes par ces orphelins et ces professionnels de l'éducation, cette enquête permettra de prendre la mesure de ce sujet à l'école et des moyens mobiliser ou à développer par ou pour les enseignants afin qu'ils puissent agir plus sereinement et mieux soutenir leurs élèves confrontés à l'expérience prématurée du deuil.

Cet AAP Recherche thématique se situe dans le prolongement de cette enquête. La Fondation mettra à la disposition de ou des équipe(s) retenues les rapports finaux qualitatifs et quantitatifs des résultats de l'enquête « École & Orphelins » produits par l'IFOP, dont les modalités d'accès et d'usages seront définies dans la convention attributive. Elle favorisera les relations avec des interlocuteurs, des organismes et établissements pertinents ayant déjà entrepris des démarches dans le domaine.